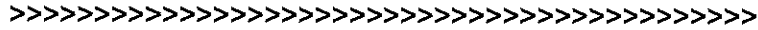


REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNE DE CONFOLENS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**DEPARTEMENT  
DE LA CHARENTE**  
-----

Le 1<sup>er</sup> février deux mil dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2018, sous la présidence de M. Jean-Noël DUPRE, Maire.

**COMMUNE DE  
CONFOLENS**  
-----

Effectif légal du Conseil Municipal : 27  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 20  
Excusés-Absents : 07  
Délégations : 02

**Etaient présents :**

M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. GAULTIER Emmanuel Adjoint, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal ; Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James ; M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

**Excusé(e)s / Absent(e)s :**

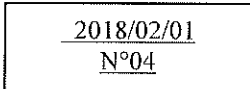
Mme VILLEDARY Véronique ; M. BOOB Frédéric ; M. VIGNAUD Jean-Michel ; Mme LAFONT Cindy ; M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal ; ;Mme NGOMBET BITOO Madeleine

**Date de Convocation :**  
24 janvier 2018

**Date d'affichage :**  
24 janvier 2018

**Délégations :** Mme VILLEDARY Véronique à M. GAULTIER Emmanuel ; M. LASCAUX Laurent à M. DESBORDES Pierre ;

**Secrétaire de séance** M. POINTIER Emeric



**4 - Convention de partenariat avec l'Ecole Départementale de Musique – Condition d'organisation des Cours de Musique pour l'Antenne de Confolens.**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 8 décembre dernier, la commission permanente du Conseil Départemental a approuvé la convention à conclure entre le Département et la commune de Confolens, concernant l'accueil de l'Ecole Départementale de musique.

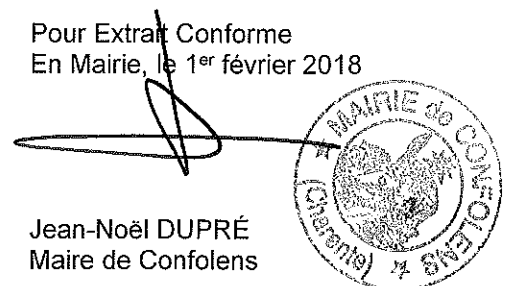
En effet, compte rendu de la nouvelle organisation territoriale et de l'évolution de l'Ecole Départementale de musique (EDM), il convient de réactualiser l'ensemble des conventions de partenariat concernant la mise à disposition de locaux pour l'accueil de cours et de concerts.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nouvelle convention validée par la commission permanente du Conseil Départemental

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve cette nouvelle convention entre Le Département de la Charente pour l'Ecole de Musique de Musique et la commune de CONFOLENS ;
- Autorise Monsieur le Maire, à signer ce document.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 1<sup>er</sup> février 2018



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens